



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-2-7

Séance du vendredi 14 février 2020

### STRATEGIE OR NEUREX PROJET TRINATIONAL INTERREG INTERNEURON

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2019-1-11-3 du 18 janvier 2019 relative à la stratégie Oberrhein Rhin Supérieur,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la DM1 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-7-2-5 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative au projet INTERREG interneurone trinational,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires du développement économique de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU la convention de partenariat et de financement au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022 entre le Département du Haut-Rhin et Neurex pour le projet INTERREG interneurone trinational signée en date du 20 août 2019,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 17 janvier 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve tous les documents relatifs aux fonds européens et notamment la convention relative au projet n° 2.4 « Interneurone – Transfert de connaissance et de technologie vers les entreprises dans le domaine des neurosciences », jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité